

le Collège communal, en sa séance du 22 décembre 2014, a décidé de convoquer le Conseil communal le 8 janvier 2015 à 20H et a arrêté l'ordre du jour, tel que modifié en séance du 29 décembre 2014.

Ce 8 janvier 2014, le Président constate, avant l'ouverture de la séance,

1.- la présence de treize membres sur quinze, soit :

pour le groupe RpF : sept membres , à savoir : F.Léonard, Y.Rollin, M.Dupont, P.Marichal, JM.Renard, S.Maquinay et JM.Demonty,

pour le groupe UGC : six membres, à savoir : R.Maréchal, B.Capitaine, P.Kersten, P.Schmitz, R.Lambotte et X.Machiels.

2.- l'absence de deux membres soit :

pour le groupe RpF : L.Blaise

pour le groupe UGC : J.Bonfond.

Le groupe UGC, dans son ensemble, quitte la salle avant l'ouverture de la séance.

A l'heure de l'ouverture de la séance, le Président constate que seuls sont présents, MM Y.Rollin, M.Dupont, P.Marichal, JM.Renard, S.Maquinay, JM.Demonty et lui-même F.Léonard (représentant le groupe RpF), soit sept conseillers sur quinze.

le quorum n'étant pas atteint, la séance ne peut être ouverte.

le Directeur général,

le Bourgmestre,

D.KERTSEN

F.LEONARD